

Mur séparatif entre production et stockage



Hall de stockage E1 (bâtiment 2)

Hall de production D2 (bâtiment 3)

Le mur REI 120 sera réalisé à l'intérieur du hall de production D2 de telle sorte que la hauteur de ce mur soit plus haute que le toit du bâtiment du hall de stockage afin de garantir la non-propagation d'un incendie entre les 2 halls. Par ailleurs, il est à noter également que chaque bâtiment dispose de sa propre structure.

